

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale
de la gendarmerie nationale

Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale

Sous-direction de la gestion
du personnel

Bureau du personnel
de la réserve militaire

Arrêté du 13 novembre 2012 portant admission dans la réserve de la gendarmerie

NOR : INTJ1237782A

Le ministre de l'intérieur,

Vu l'article L.4211-4 du code de la défense,

Arrête:

Article 1^{er}

Mme Annie, Léone, Madeleine Choplin est admise sur sa demande, pour compter de la date du présent arrêté, dans la réserve opérationnelle de la région de gendarmerie de Rhône-Alpes, au grade de maréchal des logis de réserve.

Article 2

L'intéressée est rattachée au corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 13 novembre 2012.

Pour le ministre et par délégation :
Le général,
sous-directeur de la gestion du personnel,
T. MORTEROL